

POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Renforcer notre action en matière de responsabilité sociale et environnementale est l'un des trois piliers de la stratégie du groupe Sanef décrite dans sa politique générale. En matière d'environnement, ce pilier consiste à réduire l'empreinte environnementale de nos activités pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité et les ressources naturelles et réduire les pollutions.

Décarboner l'usage de nos autoroutes

Les émissions de gaz à effet de serre de nos clients représentent près d'1,5% des émissions annuelles de la France. Pour limiter cet impact, nous faisons évoluer nos infrastructures (covoiturage, voies réservées) et équipements (stations de recharge de véhicules électriques, pôles d'échanges multimodaux) afin de faciliter un usage moins carboné de l'autoroute, contribuant à la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour le secteur des transports.

Limiter les impacts de nos activités

La connaissance des impacts significatifs de la construction et de l'exploitation de l'autoroute sur l'environnement, nous invite à porter une attention particulière aux émissions de gaz à effet de serre, à la protection de la biodiversité et des milieux naturels et aux consommations de ressources naturelles.

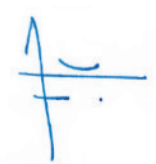
Nos engagements visent à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités de 50% entre 2019 et 2027 ;
- Recycler plus de 85% de nos déchets d'ici 2027 ;
- Favoriser le développement de la biodiversité en faisant évoluer nos pratiques d'entretien des surfaces végétalisées et en maintenant et développant les ouvrages de transparence écologique ;
- S'assurer de l'efficacité des dispositifs hydrauliques qui permettent d'éviter ou de limiter les risques de pollution des milieux naturels et mieux analyser nos consommations d'eau potable.

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, nous nous engageons à :

- Développer les outils d'évaluation des impacts environnementaux de nos activités ;
- Nourrir un dialogue régulier avec nos parties prenantes ;
- Garantir la conformité réglementaire en assurant une veille rigoureuse et en déployant les plans d'actions associés.

L'évaluation régulière de notre performance environnementale permettra d'inscrire nos actions dans une démarche d'amélioration continue.



Arnaud QUÉMARD
Directeur général du groupe Sanef